

# RHIZOME

## Charte

### Hiérarchie des textes fondateurs

---

RHIZOME repose sur trois textes formant un ensemble cohérent : le Manifeste RHIZOME (vision et valeurs fondatrices), la présente Charte (posture et comportements attendus) et la Convention de partenariat (cadre juridique et opérationnel, qui constitue le document de référence signé par chaque membre).

Les versions datées du Manifeste et de la présente Charte sont annexées à la Convention de partenariat, à laquelle chaque membre adhère expressément par sa signature.

En cas de contradiction entre ces textes, la Convention de partenariat prévaut pour toute question juridique, financière ou de responsabilité ; la présente Charte prévaut pour les questions de posture et de comportement.

### Préambule

---

La présente Charte constitue le document de référence interne du collectif RHIZOME. Elle traduit concrètement les principes exprimés dans le Manifeste et fixe le cadre éthique, comportemental et opérationnel auquel chaque membre adhère.

Intégrer RHIZOME ne signifie pas seulement appartenir à un réseau, mais s'engager dans une démarche collective exigeante, fondée sur la confiance, la responsabilité et la recherche d'utilité réelle pour les entreprises accompagnées.

Cette Charte a vocation à protéger l'esprit du collectif, à garantir sa crédibilité dans le temps et à prévenir toute dérive opportuniste ou individualiste.

### 1. Principes fondateurs

---

RHIZOME repose sur cinq principes structurants :

#### 1.1 Résilience systémique

La résilience d'une entreprise ne se limite pas à la gestion d'un risque isolé. Elle s'inscrit dans une vision globale intégrant la stratégie, l'organisation, l'humain, la finance, l'outil industriel, l'environnement et la capacité d'adaptation.

#### 1.2 Intelligence collective

La valeur du collectif repose sur la capacité de ses membres à confronter leurs analyses, à croiser leurs expertises et à produire des solutions transversales.

### 1.3 Indépendance des membres

Chaque membre conserve son autonomie juridique, économique et intellectuelle. RHIZOME n'instaure aucun lien de subordination entre ses membres, dans les conditions précisées par la Convention de partenariat.

### 1.4 Utilité avant visibilité

La contribution collective prime sur la promotion individuelle. RHIZOME n'est pas un outil de communication personnelle.

### 1.5 Confidentialité et confiance

La qualité des travaux du collectif repose sur un niveau de confidentialité élevé, respectueux du secret professionnel de chaque membre, et sur une confiance mutuelle durable.

## 2. Engagements des membres

---

En rejoignant RHIZOME, chaque membre s'engage à :

- contribuer activement aux réflexions et travaux collectifs, selon le niveau de participation convenu lors de son adhésion,
- partager son expertise de manière sincère et désintéressée,
- respecter les règles de confidentialité, notamment le secret professionnel qui lui est propre,
- adopter une posture constructive et non concurrentielle,
- représenter dignement le collectif.

L'adhésion implique une participation réelle et mesurable, au-delà d'une simple appartenance nominale, dans les conditions précisées par la Convention de partenariat.

## 3. Posture et comportements attendus

---

### 3.1 Posture non commerciale

Les espaces RHIZOME (réunions, ateliers, travaux) ne sont pas des lieux de prospection commerciale directe.

### 3.2 Esprit de coopération

Les membres s'interdisent toute logique de captation exclusive des opportunités issues du collectif. Cette exigence de coopération ne remet pas en cause la liberté de chaque membre de choisir ses clients et de contracter directement avec eux, dans les conditions précisées par la Convention de partenariat.

### 3.3 Respect des expertises

Chaque membre reconnaît la légitimité des autres domaines de compétence et accepte la confrontation argumentée.

### 3.4 Responsabilité collective

Les prises de position et productions officielles du collectif engagent l'image de RHIZOME, dans les conditions et limites précisées par la Convention de partenariat.

## 4. Confidentialité et protection des informations

---

- Toute information partagée dans le cadre de RHIZOME est strictement confidentielle, y compris à l'égard des tiers extérieurs au collectif.
- Cette confidentialité s'exerce dans le plein respect du secret professionnel propre à chaque membre : l'adhésion à RHIZOME n'emporte aucune autorisation de le lever. Les modalités précises — anonymisation par défaut, conditions de partage d'un dossier identifiable, obligations après la sortie d'un membre, régime de propriété intellectuelle des productions communes — sont définies par la Convention de partenariat (articles 7 et 8).

## 5. Entrée, suspension et sortie

---

- L'entrée dans RHIZOME repose sur la cooptation.
- Le non-respect répété de la Charte peut entraîner une suspension ou une exclusion, selon la procédure contradictoire définie par la Convention de partenariat.
- Tout membre peut se retirer librement, dans les conditions de préavis et de survie des obligations définies par la Convention de partenariat.

## 6. Évolution de la Charte

---

La Charte est un document vivant. Elle peut évoluer pour s'adapter aux enjeux du collectif, selon les modalités de décision collégiale (majorité et quorum) définies par la Convention de partenariat.